



Délibération du Conseil Communautaire

Le mardi 24 juin 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint Paul-Lizonne sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janailac – Edwige Badel – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	3	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Jacques Foulon pour la commune de Grand-Brassac Thierry Bacus pour la commune de Philippe Dubourg
Titulaires absents	17	Jean-Pierre Prigul – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Nicolas Platon – Pierre Guigné – Francis Duverneuil (de la délibération 2025-73 à 2025-79) – Gérard Caignard – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Joëlle Saint Martin
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Yves Mahaud Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Chaumette Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Dominique Caillou Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janailac Denis Ferrand à Edwige Badel Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye

DELIBERATION N° 2025 /76 (Code Nomenclature /7.10)**DATE** : 24 JUIN 2025**RAPPORTEUR** : Didier Bazinet**OBJET** : SMD3 Créances éteintes**Monsieur le Président expose :**

Dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le comptable public a proposé une liste de créances éteintes détenues par la Communauté de communes du Périgord Ribéracois sur plusieurs débiteurs pour motif de surendettement et décision d'effacement de dette et de clôture pour insuffisance actif sur RJ-LJ.

Le comptable public propose également l'admission en non-valeur de créances détenues par la Communauté de communes du Périgord Ribéracois sur plusieurs débiteurs pour motif de RAR inférieur au seuil de poursuite et/ou débiteur NPAI introuvable.

Ces créances éteintes et ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L2541-12-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumises à la décision du conseil communautaire.

Les crédits budgétaires ont été inscrits au budget primitif 2025.

Les recettes à admettre en créances éteintes représentent la somme de 2 472.25 euros, dont le détail est présenté ci-dessous :

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2023	R-6-1383	244,70 €	<i>Surendettement et décision effacement de dette</i>
Particulier	2024	R-17-796	258,99 €	<i>Surendettement et décision effacement de dette</i>
Particulier	2023	R-6-761	244,70 €	<i>Surendettement et décision effacement de dette</i>
Particulier	2024	R-4-840	31,32 €	<i>Surendettement et décision effacement de dette</i>
Particulier	2023	R-28-484	244,70 €	<i>Surendettement et décision effacement de dette</i>
Particulier	2024	R-16-2542	258,99 €	<i>Surendettement et décision effacement de dette</i>
Particulier	2023	R-5-1024	192,50 €	<i>Surendettement et décision effacement de dette</i>
Particulier	2023	R-6-495	191,00 €	<i>Surendettement et décision effacement de dette</i>
Particulier	2024	R-4-600	20,88 €	<i>Surendettement et décision effacement de dette</i>
Particulier	2023	R-6-1886	380,40 €	<i>Surendettement et décision effacement de dette</i>
Particulier	2024	R-17-1079	404,07 €	<i>Surendettement et décision effacement de dette</i>
			2 472,25 €	

L'exposé des faits entendu,

Le Conseil communautaire à l'unanimité

APPROUVE l'admission en créances éteintes des créances suscitées pour un montant total de 2 472.25 euros.

AUTORISE le Président à passer les écritures de régularisation comptable.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 03/07/2025

La secrétaire de séance du 24 juin 2025
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Murielle CASSIER

